



**Primes pour carburants aux opérations forestières payées par Domtar
pour les feuillus-mélangés et les peupliers,
en supplément du prix aux Producteurs
2023**

MOIS	MONTANT DE LA COMPENSATION
JANVIER	3,41 \$/TMA
FÉVRIER	2,39 \$/TMA
MARS	1,52 \$/TMA
AVRIL	1,05 \$/TMA
MAI	0,13 \$/TMA
JUIN	0,09 \$/TMA
JUILLET	0,41 \$/TMA
AOÛT	\$/TMA
SEPTEMBRE	\$/TMA
OCTOBRE	\$/TMA
NOVEMBRE	\$/TMA
DÉCEMBRE	\$/TMA

Prix provisoire 2023

Feuillus-mélangés : 73,50 \$/TMA

Peupliers : 66,00 \$/TMA

Légende : TMA = Tonne métrique anhydre